

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 6^e jour du mois de avril 2009, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Pierre Chevigny, Rémi Charette, Richard Bélair, Samuel Simoneau, Jacques Bissonnette formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2009

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2009
- .4 Correction du procès-verbal de la séance régulière du 2 février 2009
- .5 Acceptation des comptes
- .6 Présentation du rapport financier
- .7 Affectation du surplus budgétaires 2008
- .8 Adoption du règlement numéro 528 concernant l'annexion d'un territoire non-organisé de la Municipalité régionale de comté d'Antoine Labelle, soit une partie des lots 1 à 7 du Canton Lesage
- .9 Mandater Me Geneviève Laurin pour représenter la Municipalité auprès de la Commission des lésions professionnelles
- .10 Mandater une firme d'avocats dans le dossier de l'annexion de la rive ouest du lac Labelle
- .11 Appui au projet de la MRC des Laurentides pour l'accès à l'Internet haute vitesse
- .12 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 527 visant à emprunter un montant de 10 702\$ au fonds de roulement pour l'arpentage d'une partie du chemin Isaac-Grégoire sud et à imposer une taxe de secteur pour le remboursement de cette emprunt

- .2 Demande à Hydro Québec pour le déplacement des poteaux en bordure du chemin des Pionniers
- .3 Achat d'une benne quatre saisons pour le véhicule # 43
- .4 Avis de motion pour le règlement d'emprunt portant le numéro 531 et visant à financer l'achat d'un camion 10 roues et d'un équipement quatre saisons pour le Service de la voirie
- .5 Engagement d'un journalier temporaire pour le Service de la voirie
- .6 Engagement d'un chauffeur mécanicien temporaire pour le Service de la voirie
- .7 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Engagement de la Municipalité pour le maintien de la capacité des puits qui seront affectés par les nouvelles installations de pompage de l'aqueduc municipal
- .2 Avis de motion pour le règlement 529 modifiant le règlement 509 pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc afin de changer la dépense et l'emprunt de 615 163 pour une dépense et un emprunt de 1 409 605 \$.
- .3 Modification du règlement d'emprunt numéro 391 pour des travaux de recherche en eau
- .4 Demande du Service de la conservation de la faune pour avoir accès aux plans d'eau contrôlés de la municipalité
- .5 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Avis de motion règlement numéro 526 concernant les nuisances
- .2 Mandater Me St-Jean de la firme Godard, Bélisle St-Jean & Ass. dans le dossier de monsieur Guillaume Massé pour outrage au tribunal
- .3 Nomination à un poste au Comité consultatif d'urbanisme
- .4 Nomination du président et du vice-président du Comité consultatif en environnement
- .5 Mandater Me St-Jean de la firme Godard, Bélisle St-Jean & Ass. dans le dossier de monsieur Raynald Mercille
- .6 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Engagement des moniteurs (trices) terrain de jeux 2009
- .2 Engagement des préposées au bureau de l'accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au bureau d'information touristique de La Minerve

- .3 Demande de subvention au Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine
- .4 Offre d'achat pour une partie du lot 17A-1, rang 6, canton La Minerve
- .5 Mandater un notaire pour l'achat d'une partie du lot 17A-1, rang 6, canton La Minerve
- .6 Acceptation du plan de développement stratégique et durable du TPI du chemin Poupart
- .7 Demande d'aide financière au programme Volet II du MRNF
- .8 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

2009.04.74 (1.1) CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
 APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance du 6 avril 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE

2009.04.75 (1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
 APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2009 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.04.76 (1.3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MARS 2009

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
 APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2009 avec les modifications suivantes: monsieur André Séguin étant absent madame Suzanne Sauriol était remplaçante, le tout tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2009.04.77
(1.4)

CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

Considérant qu'une erreur de transcription a été faite au point 5.1 de procès verbal de la réunion du 2 février 2009.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu de modifier le point 5.1 du procès verbal de la réunion du 2 février 2009 en changeant l'article 4, point 9.1.10.2 « Quai à des fins privés » alinéa b par le suivant :

Si la propriété à des fins privées est grevée d'une servitude ou d'un droit de passage. La superficie maximale autorisée de un ou plusieurs quais est de vingt (20) mètres carrés;

ADOPTÉE.

2009.04.78
(1.5)

ACCEPTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Administration générale	33 151.93
Sécurité publique	6 810.80
Voirie municipale	34 669.06
Hygiène du milieu	2 090.92
Urbanisme et mise en valeur du territoire	2 269.70
Loisirs & Culture	5 199.01
Immobilisation	8 842.71
TOTAL:	93 034.13

soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMQ	180.60 -	23632
ADMQ	287.83 -	23632
Bell Canada	712.81 -	23609
Bell Mobilité	11.85 -	23600
Bell Mobilité	43.14 -	23610
Bell Mobilité	11.85 -	23625
Bruneau, Léone	355.00 -	23638
Buroplus Martin	663.13 -	23639

CSST	24 076.75 -	23642
Éditions Yvon Blais	68.15 -	23645
Équipement bureau Robert Légaré inc.	214.67 -	23648
Équipement de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	23647
FQM	300.04 -	23649
Formules municipales	401.58 -	23650
Francotyp-Postalia Canada inc.	704.34 -	23651
GE Sécurité Canada	1 708.26 -	23654
Guay Richard, avocat	84.66 -	23657
Hydro Québec	364.72 -	23611
Hydro Québec	364.72 -	23660
Jetté, Serge	315.11 -	23661
Journal l'Information du Nord	73.18 -	23662
Loisirs Laurentides	124.16 -	23667
Laurin Geneviève avocate	571.82 -	23665
Marché d'alimentation La Minerve	23.31 -	23669
Marché Bruneau	92.97 -	23668
Mobilonde inc.	36.12 -	23675
Petite caisse	58.37 -	23677
PG Govern	46.34 -	23678
Protectron	634.58 -	23683
Publications du Québec	74.50 -	23684
Revue au devoir de l'APPQ	257.36 -	23633
Ville Sainte-Agathe-des-Monts	84.66 -	23693
Visa desjardins	100.00 -	23612
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	33 151.93	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Accès communications	738.20 -	23631
Bell Canada	165.08 -	23609
Bell Mobilité	239.66 -	23600
Bell Mobilité	239.66 -	23625
Carol Lachance entrepreneur électricien	173.27 -	23664
FSM Québec	1 066.79 -	23652
Garage André Laramée enr.	466.07 -	23653
Hydro Québec	196.78	23611
Marché Bruneau	29.26 -	23668
Multi-Services du Nord	287.84 -	23676
Nantel, Linda	127.68 -	23615
Pièces d'auto Rivière Rouge	248.84 -	23681
Restaurent La Minervoise	95.00 -	23687
SCA des Fermes du Nord	465.67 -	23690
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 539.80	
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)		
Boisvert, Patrick	147.00 -	salaire
Bruneau, Jean-Phillippe	108.00 -	salaire
Castonguay, Sébastien	30.00 -	salaire
Curtis, Denis	30.00 -	salaire
Daigneault, Luc	30.00 -	salaire

Demers, Annie	153.00 -	salaire
Demers, Riel	45.00 -	salaire
Laramée, André	80.00 -	salaire
Laramée, Jonathan	219.00 -	salaire
Laramée, Vincent	75.00 -	salaire
Lavoie, Mathieu	147.00 -	salaire
Leblanc, Jean-François	30.00 -	salaire
Meilleur, Marie-Pierre	45.00 -	salaire
Nantel, Linda	471.00 -	salaire
Potts, Stephen	102.00 -	salaire
Proulx, Serge	316.00 -	salaire
Ste-Marie, Mario	30.00 -	salaire
Sauriol, Simon	30.00 -	salaire
Simoneau, Denis	30.00 -	salaire
Watson, Chantal	153.00 -	salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	2 271.00	

VOIRIE MUNICIPALE

Ateliers de réparation B&R Ltée	850.93 -	23634
Automobile Boileau Ltée	327.25 -	23635
Banque HSBC	4 417.49 -	retrait direct
Bell Canada	184.15 -	23609
Bell Mobilité	84.49 -	23600
Bell Mobilité	84.49 -	23625
Buroplus Martin	8.12 -	23639
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	264.53 -	23640
Centre du camion Mont-Laurier inc.	1 846.17 -	23641
Crédit GMAC	555.18 -	retrait direct
Denis Gauvin inc.	448.32 -	23643
DL Solutions informatiques inc.	13.55 -	23644
Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée	592.59 -	23646
Étude Guindon, Pilon	119.20 -	23658
Hydro Québec	2 680.02 -	23601
Hydro Québec	464.12 -	23611
Jetté, Serge	22.56 -	23661
Marché Bruneau	44.92 -	23668
Matériaux SMB inc.	826.18 -	23671
Métal Gosselin	2 643.43 -	23672
Ministre des finances	28.22 -	23608
Mobilonde inc.	433.44 -	23675
Petite caisse	28.88 -	23677
Pièces d'auto Rivière Rouge	6 343.65 -	23681
Pièces d'équipement Bergor	1 296.37 -	23682
Protectron	654.90 -	23683
Publications du Québec	73.04 -	23684
Québec linge	600.71 -	23685
Services forestiers de Mont-Laurier Ltée	347.46 -	23689
SCA des fermes du Nord	7 230.50 -	23690
Sonic	727.89 -	23627
Suspension DMS	426.31 -	23692

VOIRIE MUNICIPALE**34 669.06****HYGIÈNE DU MILIEU**

Bell Canada	75.22 -	23609
Bio-Services	163.45 -	23637
Demers, Riel	13.44 -	23605
Demers, Riel	6.72 -	23614
FQM	43.67 -	23649
Hydro Québec	320.81 -	23611
John Meunier	189.75 -	23673
Mobilonde inc.	36.12 -	23675
RI de récupération des Hautes-Laurentides	510.55 -	23686
Séguin, Yves	53.00 -	23604
Séguin, Yves	27.43 -	23613
SCA des fermes du Nord	650.76 -	23690- 23691

HYGIÈNE DU MILIEU**2 090.92****URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Archambault, Michèle	14.20 -	23616
Bio-Services	131.94 -	23637
Buroplus Martin	41.18 -	23639
Clément, Vincent	20.00 -	23694
Godard, Bélisle, St-Jean & Associés	1 332.14 -	23656
Héro-Cité	632.10 -	23659
Lacasse, Marcel	20.00 -	23695
Lemire, Jacques	20.00 -	23696
Perras, Marc	20.00 -	23697
Séguin, Yves	18.14 -	23613
Tanguay, Jean-François	20.00 -	23698

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**2 269.70****LOISIRS ET CULTURE**

Bell Canada	75.59 -	23609
Bibliothèque La Minerve	3 000.00 -	23636
Bruneau, Léone	100.00 -	23638
Carol Lachance entrepreneur électricien	587.31 -	23664
Hydro Québec	747.93 -	23611
Laurentides extermination (2008) Inc.	45.15 -	23666
Matériaux SMB inc.	121.64 -	23671
Miller propane	196.11 -	23674
SCA des fermes du Nord	257.55 -	23690
Serrurerie Saint-Jovite inc.	67.73 -	23688

LOISIRS ET CULTURE**5 199.01****IMMOBILISATION**

Etude de Isabelle Labelle a.g.	1 354.50 -	23663
Genivar	4 162.56 -	23655
Machineries Saint-Jovite inc.	(13.46) -	

Me Nicole Jannelle in trust	3 000.00 -	21617
Matériaux SMB inc.	339.11 -	23671
IMMOBILISATION	8 842.71	

ADOPTÉE

2009.04.79
(1.6)

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2008, tel que présenté par monsieur André Charest de la Firme André Charest.ca, et déposé par le directeur général selon l'article 176.1 et l'article 966.3 du code municipal

	2008 Budget	2008 Réalizations \$	2007 Réalizations \$
Revenus			
Taxes	2 404 042	2 451 244	2 191 405
Paielements tenant lieu de taxes	100 425	89 944	89 503
Transferts	318 489	427 967	401 645
Services rendus	22 745	73 407	74 452
Imposition de droits	90 084	105 235	141 708
Amendes et pénalités	1 000	2 300	4 311
Intérêts	30 000	44 345	35 623
Autres revenus		19 530	64 413
	2 966 785	3 213 972	3 003 060
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	589 298	549 967	499 767
Sécurité publique	413 194	393 293	334 107
Transport	1 079 672	940 953	953 688
Hygiène du milieu	244 602	222 186	236 798
Aménagement, urbanisme et développement	217 656	150 372	170 932
Loisirs et culture	147 357	156 678	168 376
Frais de financement	70 202	69 472	64 929
	2 741 981	2 482 921	2 428 597
Remboursement de la dette à long terme	135 668	135 540	100 561
Affectations			
activités d'investissement	3 028	135 365	234 185
Surplus (déficit) accumulé non affecté		(16 182)	(126 540)
Surplus accumulé affecté	17 480	17 480	
Réserve financière et Fonds réservés	68 628	78 668	70 156
Surplus (déficit) de l'exercice		380 180	296 101

ADOPTÉE.

2009.04.80
(1.7)

AFFECTATION DU SURPLUS BUDGÉTAIRES 2008

Considérant le surplus budgétaire de l'exercice financier 2008, est de 380 180 \$;

Considérant les projets à réaliser ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'affecter le surplus budgétaire de l'exercice financier 2008, un montant de 38 294 \$ selon la liste jointe :

-Gestion environnementale	2 412 \$
-Entretien du véhicule no. 40 (niveleuse) été- pneus	6 879 \$
-Immobilisation voirie (caméra de surveillance)	3 959 \$
-Réserve pour le camion à vidange	17 939 \$
-Achat lot 19P rang 5	7 105 \$

La différence de 341 886 \$ demeure au surplus libre.

ADOPTÉE

2009.04.81
(1.8)

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 528 CONCERNANT
L'ANNEXION D'UN TERRITOIRE NON-ORGANISÉ DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE LABELLE, SOIT
UNE PARTIE DES LOTS 1 À 7 DU CANTON LESAGE**

Attendu qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 128 et suivant de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale ;

Attendu qu'un avis de motion a été préalablement donné le 2 mars 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu qu'il soit décrété, statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1: La partie du territoire non-organisé de la Municipalité régionale de comté d'Antoine Labelle délimitée par la description technique et le plan joint au présent règlement et fait le 24 octobre 2006 par Christian Murray arpenteur-géomètre, faisant référence à ses minutes 11355 est annexée au territoire de La Municipalité de la Minerve.

ARTICLE 2 : L'annexion est faite aux conditions suivantes :

Le territoire décrit à l'article 1 du présent règlement sera, à la date d'entrée en vigueur du règlement d'annexion, rattaché à la Municipalité de La Minerve.

Pour fin d'élection la Municipalité de La Minerve est divisé ni en district ni en quartier.

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Règlement No. 528, annexe A, plan P13755

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres présents du Conseil à la séance régulière du 6 avril 2009.

Serge Jetté,
Maire

André Séguin,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2009.04.82
(1.9)

MANDATER ME GENEVIÈVE LAURIN POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Considérant qu'une demande de révision d'une décision de la CSST a été faite auprès de la Commission des lésions professionnelles par monsieur Rock Allaire;

Considérant que la Municipalité doit être représentée lors des audiences de la CLP.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de mandater Me Geneviève Laurin, avocate de la Firme Laurin Constantin, pour représenter la Municipalité lors des audiences de la Commission des lésions professionnelles dans le dossier de monsieur Rock Allaire.

ADOPTÉE

2009.04.83
(1.10)

MANDATER UNE FIRME D'AVOCATS DANS LE DOSSIER DE L'ANNEXION DE LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE

Considérant que le MAMROT ne donne pas suite au règlement d'annexion de la rive ouest du lac Labelle;

Considérant la volonté des contribuables de la rive ouest du lac Labelle d'être regroupés avec La Minerve;

Considérant que la municipalité de La Minerve est la mieux placée pour donner des services aux contribuables de ce secteur;

Considérant que la ministre des Affaires Municipales devra trancher dans ce dossier pour que les contribuables de la rive ouest du lac Labelle reçoivent les services qu'ils sont en droit de s'attendre;

Considérant la convention de services professionnels proposée par la firme Bélanger Sauv , avocats.

EN CONS QUENCE, IL EST

PROPOS  PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUY  PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et r solu   l'unanimit  de mandater la firme B langer Sauv , avocats pour entreprendre les proc dures de redressement des limites territoriales s parant la Municipalit  de La Minerve et la Municipalit  de Labelle.

ADOPT E

**2009.04.84
(1.11)**

**APPUI AU PROJET DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR L'ACC S  
L'INTERNET HAUTE VITESSE**

Consid rant que Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des R gions et de l'Occupation du territoire, a annonc  une enveloppe de 24 M\$ pour le branchement Internet haute vitesse dans toutes les r gions du Qu bec ;

Consid rant que cette enveloppe s' chelonne sur une p riode de cinq ans, ce qui   notre avis est nettement trop long ;

Consid rant que la r gion des Laurentides en est une en plein essor et une grande partie du territoire n'est pas encore desservie par l'Internet haute vitesse ;

Consid rant que l'acc s   l'Internet haute vitesse est une n cessit  et une consid ration essentielle pour les gens qui souhaitent acqu rir une r sidence dans la r gion, soit pour effectuer du travail   domicile, soit pour que leurs enfants soient ad quatement outill s pour effectuer leurs travaux scolaires ;

Consid rant que la MRC des Laurentides travaille actuellement sur un projet   soumettre dans le cadre du programme « Communaut s rurales branch es » :

Il est

PROPOS  PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUY  PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et r solu   l'unanimit  d'appuyer le projet de la MRC des Laurentides et de demander   madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales, des R gions et de l'Occupation du territoire de lib rer les sommes n cessaires le plus rapidement possible pour r aliser la desserte par le Service Internet haute vitesse pour la grande r gion des Laurentides.

ADOPT E.

(1.12) **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION**

2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

(2.1) **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE**

3. **TRANSPORTS**

**2009.04.85
(3.1) ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 527 VISANT À
EMPRUNTER UN MONTANT DE 10 702\$ AU FONDS DE ROULEMENT
POUR L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN ISAAC-GRÉGOIRE
SUD ET À IMPOSER UNE TAXE DE SECTEUR POUR LE
REMBOURSEMENT DE CET EMPRUNT**

Considérant que les coûts d'arpentage du chemin Isaac-Grégoire sud sont de 10 702\$;

Considérant que cette dépense sera financée par un emprunt au fonds de roulement;

Considérant que le Conseil désire utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1), et adopter un mode de tarification afin de pourvoir au remboursement du fonds de roulement ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance régulière du conseil tenue le 2 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu par le présent règlement qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit:

ARTICLE 1: Le préambule ci haut fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit;

ARTICLE 2 : Le conseil autorise la firme Isabelle Labelle arpenteur géomètre à exécuter les travaux requis pour faire la description technique d'une partie du chemin Isaac-Grégoire sud tel que décrite dans la demande d'offre.

ARTICLE 3 : Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 10 702\$ pour le paiement des factures de la firme d'arpenteur géomètre désignée par résolution.

ARTICLE 4 : Au fin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter au fonds de roulement un montant de 10 702\$.

ARTICLE 5 : Le remboursement du fonds de roulement se fera en trois paiements égaux de 3 567.33\$ qui seront déposés au fonds de roulement à la date anniversaire de la facturation des travaux autorisés.

ARTICLE 6: Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la liste inclus au présent règlement comme étant l'annexe 1, une taxe spéciale à taux suffisant selon l'article 7 du présent règlement.

ARTICLE 7 : Le montant de la compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué à chaque immeuble imposable suivant le tableau ci-après par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés dans le secteur visé.

Catégorie d'immeubles imposables et nombre d'unités correspondant :

- a) Unité d'évaluation avec bâtiment, adjacent aux travaux 1.00 unité
- b) Unité d'évaluation sans bâtiment adjacent aux travaux 0.50 unité

ARTICLE 8 : Le taux d'intérêt annuel sera de 5% en conformité avec l'article 1094.0.3 du code municipal.

ARTICLE 9 : Le propriétaire d'un immeuble sur lequel la tarification est imposée peut payer en un versement la part du capital qui, à l'échéance, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

ARTICLE 10: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adoptée à la séance régulière du 6 avril 2009

Serge Jetté,
Maire

André Séguin
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

2009.04.86
(3.2)

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE DÉPLACEMENT DES
POTEAUX SUR LE CHEMIN DES PIONNIERS**

Considérant que la Municipalité entend déplacer une partie du chemin des Pionniers;

Considérant que quatre poteaux d'Hydro Québec devront être déplacés avant de pouvoir procéder aux travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de faire la demande à Hydro Québec pour qu'il déplace les poteaux longeant le chemin des Pionniers afin de permettre l'exécution des travaux de redressement de la courbe du chemin des Pionniers entre les lots 16 et 17, rang 8 du canton de La Minerve.

ADOPTÉE

2009.04.87
(3.3)

ACHAT D'UNE BENNE QUATRE SAISONS POUR LE VÉHICULE # 43

Considérant que le véhicule 43 ne possède pas de benne pour le transport de gravier durant l'été;

Considérant que l'équipement d'épandage d'abrasif du camion 10 roues Freightliner 2007 (v.43) sera dû à être changé pour l'hiver 2009-2010.

Considérant les offres reçues :

Les Machineries St-Jovites inc : 30 370.00 \$
Équipements lourds Papineau inc : 25 899.87 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité d'acheter une benne quatre saisons des Équipements lourds Papineau inc au montant de 25 899.87 \$ plus les taxes applicables. Le tout selon la soumission reçue portant le numéro 0066234.

Et que cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de sept ans, remboursable en 7 versements égaux, à compter de l'année 2010.

ADOPTÉE

(3.4)

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT LE NUMÉRO 531 ET VISANT À FINANCER L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET D'UN ÉQUIPEMENT QUATRE SAISONS POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

Le maire, M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement portant le numéro 531 et visant à financer l'achat d'un camion 10 roues et d'un équipement quatre saisons pour le Service de la voirie et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

2009.04.88
(3.5)

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'engager Monsieur Pierre Deschamps, à titre de journalier temporaire pour le Service de la voirie selon les avantages et obligations de la convention collective en vigueur.

Et que le début et la fin de l'emploi seront déterminés selon les directives du contremaître de travaux publics.

ADOPTÉE

2009.04.89
(3.6)

ENGAGEMENT D'UN CHAUFFEUR MÉCANICIEN TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

Considérant l'augmentation prévue des travaux pour l'été 2009;

Considérant l'ajout d'équipement qui seront assemblées par notre personnel;

Considérant l'application reçu de monsieur Jacques Séguin :

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à la majorité d'engager M. Jacques Séguin au poste de chauffeur mécanicien temporaire pour le Service de la voirie selon les avantages et obligations de la convention collective en vigueur.

Et que le début et la fin de l'emploi seront déterminés selon les directives du contremaître de travaux publics.

Monsieur Rémi Charette s'oppose.

ADOPTÉE

(3.7)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2009.04.90
(4.1)

ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE MAINTIEN DE LA CAPACITÉ DES PUIITS QUI SERONT AFFECTÉS PAR LES NOUVELLES INSTALLATIONS DE POMPAGE DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Considérant que le captage d'eau souterrain au 1 rue du club affectera les puits artésiens des propriétés environnantes;

Considérant que la Municipalité désire s'engagée par résolution à maintenir la capacité des puits artésiens existants qui seront affectés par la nouvelle station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité que la municipalité réalise à ses frais toutes les modifications requises pour maintenir la capacité des puits existants qui seront affectés par la nouvelle station de pompage du 1 rue du Club.

ADOPTÉE

(4.2) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 509 POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC AFIN DE CHANGER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 615 163 POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 409 605 \$

Le maire M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 529 et visant à modifier le règlement d'emprunt 509 pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc afin de changer la dépense et l'emprunt de 615 163\$ pour une dépense et un emprunt de 1 409 605\$ et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

2009.04.91 (4.3) MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 391 POUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU

Considérant qu'une demande de remboursement des sommes engagées dans le cadre de la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable du réseau d'aqueduc municipal a été faite auprès du MAMROT;

Considérant que le montant des versements à recevoir du MAMROT couvre l'ensemble des versements à venir pour le règlement 391;

Considérant que l'article 1076 du code municipal autorise le Conseil à modifier un règlement d'emprunt par résolution.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de modifier le règlement 391 en remplaçant l'article 6 de ce règlement par le texte suivant :

Article 6 Le Conseil affecte au paiement de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ADOPTÉE.

2009.04.92
(4.4)

DEMANDE DU SERVICE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE POUR AVOIR ACCÈS AUX PLANS D'EAU CONTRÔLÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant la demande reçue du Service de la protection de la faune du Québec;

Considérant l'engagement du Service de la protection de la faune du Québec d'appliquer leurs procédures de nettoyage d'embarcation;

Considérant que les agents du Service de la conservation de la faune sont déjà autorisés à avoir accès aux plans d'eau par d'autres lois ayant préséance sur notre réglementation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité de permettre l'accès illimité aux plans d'eau de la municipalité aux agents du Service de conservations de la faune du Québec. Ils devront cependant appliquer systématiquement les mesures incluses dans leur directive interne intitulée « PROCÉDURES DE NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT NAUTIQUE POUR CONTRER LA PROPAGATION DE LA MOULE ZÉBRÉE ET AUTRES ESPÈCES AQUATIQUES NUISIBLES NON INDIGÈNES ».

ADOPTÉE

(4.5) **INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1) **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 526 CONCERNANT LES NUISANCES**

Le maire M. Serge Jetté, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement portant le numéro 526 concernant les nuisances et que ce règlement soit dispensé de lecture, les membres du Conseil en ayant reçu une copie.

2009.04.93
(5.2)

MANDATER ME ST-JEAN DE LA FIRME GODARD, BÉLISLE ST-JEAN & ASSOCIÉS DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR GUILLAUME MASSÉ POUR OUTRAGE AU TRIBUNAL

Considérant que monsieur Guillaume Massé ne respecte pas l'ordonnance du tribunal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de mandater Me St-Jean de la firme Godard, Bélisle, St-Jean et Associés dans le dossier de monsieur Guillaume Massé pour outrage au tribunal.

ADOPTÉE.

2009.04.94
(5.3)

NOMINATION À UN POSTE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'application reçue de madame Barbara Duncan;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de nommer madame Barbara Duncan au poste numéro 4 du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat se terminant au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE

2009.04.95
(5.4)

NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que les mandats de président et vice président du CCU doivent être renouvelé annuellement;

Considérant les recommandations du CCU.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Marcel Lacasse comme président du CCU et monsieur Marc Perras comme vice-président pour l'année 2009.

ADOPTÉE

**2009.04.96
(5.5) MANDATER ME ST-JEAN DE LA FIRME GODARD, BÉLISLE ST-JEAN & ASS. DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR RAYNALD MERCILLE**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité de mandater Me St-Jean de la firme Godard, Bélisle, St-Jean et Associés dans le dossier de monsieur Raynald Mercille, au 55, chemin Cadieux, lot 59-36, rang 12, Canton de La Minerve.

ADOPTÉE.

(5.6) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

**2009.04.97
(6.1) ENGAGEMENT DES MONITEURS (TRICES) POUR LE TERRAIN DE JEUX – ÉTÉ 2009**

Considérant que la Municipalité de La Minerve désire mettre en place pour l'été 2009 un Camp de jour avec Service de garde;

Considérant avoir fait publier l'offre d'emploi pour l'engagement des moniteurs (trices) dans le bulletin municipal ;

Considérant avoir reçu des applications pour l'offre d'emploi pour le Camp de jour 2009 avec Service de garde;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu d'engager, pour la saison 2009, au Camp de jour et Service de garde, Audrey Lampron en tant que coordonnatrice , au salaire de 11,16\$/ heure, Claudie Bergeron Séguin et Charlie Grégoire comme monitrices et Simon Charette comme moniteur, au salaire de 8,73 \$ / heure.

ADOPTÉE

**2009.04.98
(6.2) ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉES AU BUREAU DE L'ACCUEIL DE LA RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE ET AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA MINERVE**

Considérant que la Municipalité de La Minerve a un contrat de service avec la Réserve faunique Papineau-Labelle ;

Considérant que la Municipalité de La Minerve veut également donner un service d'information touristique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu d'engager pour la saison 2009 au bureau de l'Accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au Bureau d'information touristique madame Danielle Brisson en tant que préposée et responsable, au salaire de 13,74 \$ /heure et madame Armande Darmana en tant que préposée, au salaire de 11,52 \$ / heure.

D'autoriser que les dépenses relatives à la formation soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

2009.04.99
(6.3)

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX
IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

Considérant que la bibliothèque actuellement située au sous-sol de la municipalité devrait avoir un local plus adéquat pour mieux desservir la population;

Considérant qu'il serait possible de la localiser à un meilleur endroit;

Attendu que la Municipalité a accepté l'étude d'opportunité rédigé par le Réseau BIBLIO des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à la majorité; d'approuver le budget pluriannuel d'exploitation « proforma » contenu à ladite étude d'opportunité;

Et qu'une demande soit faite auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations et ainsi permettre la réalisation du projet d'une nouvelle bibliothèque municipale;

Et que le directeur général ou son remplaçant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

Monsieur Richard Bélair s'oppose.

ADOPTÉE

2009.04.100
(6.4)

**OFFRE D'ACHAT POUR UNE PARTIE DU LOT 17A-1, RANG 6,
CANTON LA MINERVE**

Considérant le projet de bibliothèque municipale;

Considérant la proposition du 26 février 2009 de la paroisse Notre-Dame de la Rouge (Communauté Ste-Marie de La Minerve).

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à la majorité d'accepter les conditions demandées par la paroisse Notre-Dame de la Rouge (Communauté Ste-Marie de La Minerve) dans leur correspondance du 26 février 2009.

Et que la Municipalité offre un montant de 20 000\$ pour faire l'acquisition d'un terrain appartenant à la fabrique de la paroisse Notre-Dame de la Rouge. Lequel terrain est décrit aux items 1 et 2 des minutes 4736 de l'étude de Isabelle Labelle a.g.

Et que le maire et le directeur général soit autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à la transaction.

Et qu'une somme maximale de 4512\$ soit affecté à ce projet à partir du surplus de l'année 2008. Ce montant étant appliqué de façon complémentaire à l'aide financière à recevoir du pacte rural 2009.

Monsieur Richard Bélair s'oppose.

ADOPTÉE

**2009.04.101
(6.5)**

**MANDATER UN NOTAIRE POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT
17A-1, RANG 6, CANTON LA MINERVE**

Considérant que la Municipalité entend faire l'acquisition d'un terrain appartenant à la fabrique Notre-Dame de la Rouge.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu de mandater Me Nicole Janelle de l'étude Pilon, Janelle & Associés, notaire, à préparer l'acte notarié, pour l'achat d'une partie du lot 17A du rang 6, canton La Minerve, appartenant à la fabrique Notre-Dame de la Rouge .

Et que le maire et le directeur général et secrétaire trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la transaction.

D'affecter la dépenses net au surplus budgétaire 2008.

ADOPTÉE

2009.04.102

ACCEPTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET

(6.6) DURABLE DU TPI DU CHEMIN POUPART

Considérant la recommandation du Comité de gestion du TPI du chemin Poupart;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMUEL SIMONEAU

Et résolu à l'unanimité d'accepter la version finale du plan de développement stratégique et durable du TPI du chemin Poupart tel que déposé par la firme Zinc Beauchesne et ass. au mois de mars 2009.

Et que l'ensemble des TPI du chemin Poupart soit dorénavant appelé « LA VIE DANS LES BOIS » tel que suggéré dans le rapport final.

ADOPTÉE

2009.04.103 (6.7) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VOLET II DU MRNF

Considérant l'adoption du plan de développement du TPI du chemin Poupart;

Considérant qu'il serait important que ce site se distingue par la nature écologique de ses installations.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité que la Municipalité fasse une demande d'aide financière auprès du programme volet II du MRNF pour la caractérisation des bassins versants des lacs Aragot et Long et pour l'élaboration des plans et devis d'installation d'hébergement de camping et de chalets entièrement écologiques.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé, pour et au nom de la municipalité, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

(6.8) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

(7.0) VARIA

2009.04.104 (8.0) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier
André Séguin

Le maire,
Serge Jetté

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires
pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes :

Le directeur général et secrétaire trésorier ,

André Séguin